

Quentin FOUREZ
1 Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER
Téléphone : 02.79.05.00.22



CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-146 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 24000 euros (vingt-quatre mille euros) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs à l'augmentation de capital en numéraire de la société dénommée 3 PIERRES INVEST, SAS dont le siège social est situé à 30 Chemin Des Esses 69370 Saint-Didier-Au-Mont-D'Or FRANCE et immatriculée sous le numéro 930690318 ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom, ainsi qu'il résulte de(s) (l')attestation(s) d'origine des fonds transmise(s) par ladite société en date du 27/05/2026. Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :
 - o Raphaël Mikaël Voye-Villard, la somme de 12000 euros
 - o Inoppa immatriculée en France sous le numéro 843 092 859, la somme de 12000 euros

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom desdits associés.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et sera versée à l'issue de l'opération d'augmentation de capital sur un compte ouvert au nom de ladite société auprès de la société Qonto SA, (nom commercial QONTO).

Fait à Pont-Audemer

Le **27 MAI 2026**



L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirmerons l'authenticité de ce certificat à l'adresse suivante :
accueil_office@27091.notaires.fr

Office Notarial de Maître Quentin FOUREZ, 1 place Maréchal Gallieni 27500 PONT-AUDEMER

Tél. 02.79.05.00.22 **Mail.** quentin.fourez@notaires.fr **Fax.** 02.79.05.00.23 **Site.** www.fourez.notaires.fr

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h. Réception sur rendez-vous. SIREN. 839 670 056 RCS CAEN
TVA FR11839670056 - Membre d'une société agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.